



## Demission durant une liquidation judiciaire

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Ma question concerne une demission durant une liquidation judiciaire

1) Dans le cas d'une demission durant une LJ est il possible de negocier que mon employeur (controleur judiciaire) m'exempte de faire mon préavis et donc me le payer (Si oui qui le paye etc ...)

NB: avant de répondre pouvez vous m'indiquer le tarif pour votre prestation.

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma question concerne une demission durant une liquidation judiciaire

1) Dans le cas d'une demission durant une LJ est il possible de negocier que mon employeur (controleur judiciaire) m'exempte de faire mon préavis et donc me le payer (Si oui qui le paye etc ...)

Je comprends pas.

Négocier sous-tend l'idée que vous avez vous aussi quelque chose à donner à votre employeur en échange de la dispense de préavis.

D'autant que lorsque la dispense de préavis est demandée par le salarié, ou qu'elle est consentie dans le cadre d'un commun accord, aucune rémunération n'est due. Cette rémunération n'est due que lorsque la dispense de préavis procède d'une volonté unilatérale de l'employeur.

Très cordialement.